



NOTE D'INFORMATION

concernant les médicaments à base de fer injectable

Madame, Monsieur,

Le fer sous forme injectable est très souvent prescrit pour compléter le traitement de l'anémie des insuffisants rénaux chroniques dialysés.

Depuis 2014, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a renforcé les recommandations sur les conditions d'utilisation des médicaments à base de fer injectable en raison de la possibilité de réactions allergiques graves.

Ces réactions sont connues, il s'agit de mieux les prévenir et de mieux les prendre en charge.

Ainsi, pour permettre plus de sécurité lors de l'administration de ces produits :

- Seule la Pharmacie à Usage Intérieure de l'ASA est habilitée à délivrer le fer injectable pour les patients de l'ASA.
- Le fer sous forme injectable ne peut être administré qu'au sein des sites de NOUILLY et de SAINT-AVOLD (sites disposant d'un moyen d'intervention médicale rapide). Le jour de leur injection de fer, les patients traités sur le site de FREYMING seront pris en charge sur les sites de SAINT-AVOLD ou de NOUILLY.
- L'administration de fer injectable ne peut plus se faire à domicile. Le jour de leur injection de fer, les patients traités à domicile auront une séance de repli organisée dans un des centres de NOUILLY. Pour les patients traités par dialyse péritonéale l'administration se fera dans le cadre de soins externes.

Il est très important de signaler à votre néphrologue ou aux infirmières :

- Toute affection dont vous souffrez qui touche le système immunitaire et implique une inflammation (comme la polyarthrite rhumatoïde), tout antécédent d'asthme, d'eczéma ou d'autres allergies,
- Toutes les manifestations telles que rougeur du visage avec gonflement, apparition de plaques sur le corps qui démangent, difficulté à respirer, démangeaisons, nausées, sensation de malaise qui apparaîtraient lors d'une injection ou suite à une injection de fer.

Nous vous remercions de votre collaboration
L'équipe des Néphrologues.